




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-279**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1181655-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PROJET DE RENOVATION URBAINE - AMENAGEMENT DE QUARTIERS CORSY et
BEISSON - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL PACA**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : PROJET DE RENOVATION URBAINE - AMENAGEMENT DE QUARTIERS CORSY ET BEISSON - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL PACA
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis 2010, la Ville d'Aix-en-Provence et ses partenaires se sont engagés dans la transformation durable des quartiers prioritaires de Corsy et Beisson au travers de la convention locale de rénovation urbaine signée le 15 octobre 2010, et de l'avenant de 2017 actualisant les annexes sur le plan financier et opérationnel.

Ainsi, dans le cadre de la maquette financière de l'avenant 1 à la convention ANRU, la Ville peut solliciter une subvention d'investissement auprès du Conseil Régional PACA pour la réalisation des travaux d'aménagement des quartiers Corsy et Beisson :

- **L'aménagement du quartier Corsy**

Le projet s'étend sur une emprise de 6 300 m² et vise à requalifier la place Michel et les abords du centre Albert Camus.

L'aménagement peut être séparé en trois espaces :

- La place, parvis d'équipement (centre social Albert Camus, terrain sportif, local associatif) et accueillant un marché.
- Le parking de 39 places

- L'avenue du Jas de Bouffan, prolongé au cœur du quartier, création de plateaux et gestion des interfaces avec les résidences.

Le projet fait apparaître un secteur apaisé, une zone de rencontre déconnectée de la voirie. Une nouvelle centralité est donnée autour du parvis.

- **L'aménagement du quartier Beisson**

Le projet prend place sur une zone libérée en partie par la démolition récente d'un bâtiment d'habitation, il est décomposé en deux secteurs.

- Secteur 1 – Place entrée nord, superficie 2 500 m²
- Secteur 2 – Parking crèche, superficie 1 650 m²

L'opération est délimitée :

- Au nord par l'avenue Raymond Poincaré, un projet connexe de bâtiment d'habitation, ainsi qu'un bâtiment existant rue Vincent Auriol.
- Au sud par la crèche
- A l'ouest par la rue Vincent Auriol, en contrebas
- A l'est jusqu'au bâtiment du n°6 Avenue Raymond Poincaré

Les deux secteurs de l'aménagement présentant chacun leur traitement, associés à leurs usages.

La place est traitée en matériaux nobles (pavés et dalles en pierre) et permettra l'implantation d'un futur marché. Le parking de 30 places présentera une voirie en enrobé noir et des trottoirs en béton désactivé.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à : **3 319 186 € HT** réparti de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
COUT HT	FINANCEMENT	MONTANT	TAUX
3 319 186,00 €	Conseil Régional	493 675,59 €	14,9%
	Autofinancement Commune	2 825 510,41 €	85,1%
	TOTAL FINANCEMENT	3 319 186,00 €	100%

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement des quartiers Corsy et Beisson, tel que figurant dans le rapport ci-dessus, pour un montant total de **3 319 186 € HT**.

- **SOLLICITER** la participation financière du Conseil Régional PACA, soit un montant de **493 675.59 € HT (14.9%)** de dépenses subventionnables.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Régional PACA et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à solliciter auprès de tous les partenaires potentiels une subvention au taux le plus élevé possible.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2020-279 - PROJET DE RENOVATION URBAINE - AMENAGEMENT DE QUARTIERS
CORSY ET BEISSON - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL
REGIONAL PACA -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

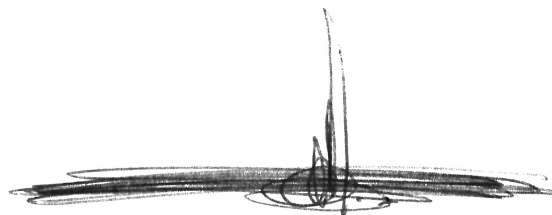
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»